Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20250325-2025-04-DE
Date de réception préfecture : 25/03/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE MARTINIQUE

EXTRAIT DES PROCES-VERB
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : **Mercredi 12 mars 2025**

Délibération N°2025 - 04

Débat des Orientations Budgétaires 2025

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS
Secrétaire de séance : Monsieur Jean MONFORT

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 12 mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des Procès-Verbaux des Comités du 9 Octobre et 27 novembre 2024
   Finances
2. Débat d'orientations Budgétaires 2025
3. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – Budget Principal
4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – Budget Annexe CFME
   Ressources Humaines
5. Evolution du statut des Gardiens de l'Environnement
6. Participation à la Protection Sociale Complémentaire
7. Création de postes
8. Mise à jour du tableau des effectifs
   Administration Générale
9. Validation du portage financier par l'EPFL pour l'acquisition de l'immeuble AMATER
   Questions Diverses

Membres	
en exercice	53
Présents	25
Procurations	06
Exprimés	31

Vote
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de la convocation :
27 février 2025

Membres présents
Pour la CTM → Mesdames N. ACCUS ADAINE - N. LIMIER. – Mr E. DUFEAL.
Pour les Communes
→ **Membres Titulaires** : Mr H. GROS DESORMEAUX (Anses d'Arlet) – Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) –- –- Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) –- MR J.-L. GUIZONNE (Grand Rivière) - Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée)– Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) –— Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).
→**Communauté d'agglomération** : Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (Suppléante CACEM).

Membres titulaires absents ayant donné procuration
→**Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr F. ISMAIN(CTM) à Mr R. DULYMBOIS (Robert) – Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. GABRIEL(Marin) à Mme K. SALIBER (Morne- Vert) – Mr M. GOBALSAMY (Saint-Pierre) à Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT (Diamant).

Membres titulaires absents
→**CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL - F. CARIUS – M-A. RAVIN – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE.
→**Communes** : Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin)
→**Communautés d'agglomération** : - Mr L. CLEMENTE (CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absents excusés : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr J. DOMERGUE(FRANCOIS) - Mr C. PALIN(Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets).

Assistaient à la Réunion
Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20250325-2025-04-DE
Date de réception préfecture : 25/03/2025

PREFECTURE DE MARTINIQUE

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,

Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,

Sur rapport du Président et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Le Comité syndical,

Article 1
Prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires sur le Budget Principal et sur le Budget Annexe CFME du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique pour l'exercice 2025.

Article 2
La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 12 mars 2025

Le Président,

Félix ISMAIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE